



**APPEL À PROJETS**  
Espaces verts zéro déchet,  
100 % ressources

Appel à projets ouvert jusqu'au 27 août 12h  
destiné à toutes collectivités de l'agglomération

+ d'infos sur [golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](http://golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)

GOLFE DU  
MORBIHAN  
VANNES AGGLOMÉRATION

## Projet « Espaces verts zéro déchet, 100% ressources »

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Destinataires** : Services espaces verts des communes du territoire  
**Contact** : Gilles GARANCHER - [g.garancher@gmvagglo.bzh](mailto:g.garancher@gmvagglo.bzh) / Clément LE CAER  
[c.lecaer@gmvagglo.bzh](mailto:c.lecaer@gmvagglo.bzh)

GOLFE DU MORBIHAN  
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II  
30 rue Alfred Kastler - CS 70206  
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24  
Fax : 02 97 68 14 25  
Courriel : [courrier@gmvagglo.bzh](mailto:courrier@gmvagglo.bzh)

## Contexte du projet :

Utiliser moins d'emballages, éviter le gaspillage, favoriser le réemploi ainsi que la réutilisation et renforcer le recyclage, tels sont les engagements pris par l'agglomération, en lien avec l'ADEME (l'agence de transition écologique), pour rendre son territoire plus économe en ressources.

Les objectifs sont multiples :

- Poursuivre la dynamique réalisée dans le cadre du programme d'actions Défi Zéro Gaspillage
- Mobiliser de nouveaux acteurs locaux : entreprises, réseaux et clubs d'entreprises, structures associatives et institutionnelles
- Intégrer l'ensemble des Directions de l'agglomération dans ce nouveau programme d'actions, nommé Territoire Econome en Ressources (TER)

De 2021 à 2023, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération souhaite agir sur plusieurs axes :

- Définir une stratégie ambitieuse de réduction des déchets
- Agir sur 2 ressources, identifiées comme prioritaires par la Région Bretagne, la biomasse (déchets organiques et végétaux) et la ressource minérale (les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics).
- Limiter la production de plastiques afin de réduire l'utilisation du pétrole encore prépondérant dans les biens de consommation
- Accompagner les entreprises dans la transition écologique

L'un des axes de travail a pour objectif d'accompagner techniquement les communes vers une conception et une gestion plus durable de leurs espaces verts et fleurissements.

Dans ce contexte, le projet « **Espaces verts zéro déchet, 100% ressources** » propose un accompagnement aux services espaces verts de **trois communes** du territoire autour des axes suivants :

- La valorisation in situ des végétaux au profit d'une économie circulaire,
- La réduction des dépôts en déchetterie,
- La transmission de savoir-faire au grand public,
- La valorisation du travail effectué par les agents.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans plusieurs politiques publiques en lien avec la réduction des végétaux :

- Plan régional de prévention et de gestion des déchets,
- Plan climat air-énergie territorial,
- L'interdiction de brulage des végétaux depuis 2011,
- L'application de la loi Labbé qui interdit depuis le 1er janvier 2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts accessibles ou ouverts au public.

## Présentation du projet :

L'accompagnement proposé par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération porte sur une durée de 4 mois à compter de septembre 2021.

Les communes intéressées peuvent adresser leurs candidatures jusqu'au **27 aout 2021, 12h**.

Un prestataire sera chargé d'élaborer un **diagnostic de l'ensemble des pratiques des services espaces verts, de proposer un plan d'actions adapté et de former les employés municipaux**.

Le diagnostic s'appuiera sur une phase préalable d'entretiens entre les responsables et équipes des services espaces verts des communes et le prestataire.

Afin d'appuyer leur candidature, les communes pourront présenter un ou plusieurs **axes de développement ou d'amélioration** liés à la conception et à la gestion de leurs espaces verts.

L'entretien d'un terrain de sport ou d'un cimetière, l'aménagement d'un rond-point ou d'un talus, la définition des zones et des fréquences de tonte, la réduction de la pénibilité du travail, le développement de l'éco pâturage, la promotion du végétal en centre-ville, ... Voici quelques exemples d'axes qui peuvent être mis en avant par les communes dans leur candidature, en fonction des difficultés rencontrées sur le terrain.

Les axes identifiés par les communes seront intégrés aux diagnostics et aux plans d'actions élaborés par le prestataire.

La phase de diagnostic sera suivie d'une **formation des agents municipaux**.

Les diagnostics et plans d'actions feront l'objet d'une restitution auprès des communes du projet et d'une restitution collective à destination de l'ensemble des communes de GMVA.

## Les objectifs :

L'accompagnement proposé devra permettre d'atteindre les objectifs suivant :

1. Diagnostiquer et mettre en œuvre des techniques d'éco-entretien des espaces verts municipaux,
2. Réduire de manière significative et durable les apports de végétaux en déchèterie par les communes ainsi que le stockage sur plateformes,
3. Faire évoluer les pratiques pour améliorer les conditions de travail des agents municipaux,
4. Générer une nouvelle vocation pédagogique des espaces verts par des techniques reproductibles par le grand public.

## Les actions concrètes :

- ✓ **1 diagnostic complet et personnalisé**
- ✓ **1 plan d'actions individualisé**
- ✓ **1 formation** des agents municipaux, gestionnaires et élus
- ✓ **1 visite terrain** avec les autres collectivités participantes
- ✓ **1 restitution collective** avec les autres communes de l'agglomération

## La sélection des communes :

Votre candidature sera soumise à un jury de sélection composé de :

- **M. SEBILLE** : Vice-président en charge des déchets à l'agglomération
- **Gilles GARANCHER** : Responsable prévention et sensibilisation
- **Clément LE CAER** : Chargé de sensibilisation biodéchets
- **Un professionnel** du paysage
- **Le prestataire** retenu pour cet accompagnement

## Les critères de sélection :

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- L'implication des élus, encadrants et agents municipaux dans l'équipe projet proposée,
- Les gains attendus en lien avec les cinq objectifs listés précédemment,
- La pertinence des axes de développement proposés,
- La qualité et la cohérence de la présentation des problématiques et des objectifs (lettre d'intention et bulletin réponse).

## Le planning prévisionnel :

<ul style="list-style-type: none"><li>❖ <b>Analyse des candidatures et recrutement des services espaces verts</b></li><li>- Réception des dossiers</li><li>- Analyse des dossiers de candidature</li><li>- Sélection des 3 communes</li></ul>	Eté 2021
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ <b>Diagnostic</b></li><li>- Réunion de lancement collective</li><li>- Réunion individuelle dans chaque commune</li><li>- Ateliers avec le prestataire</li><li>- Diagnostic des pratiques de gestion et de conception des espaces verts</li></ul>	Septembre à décembre 2021

- Elaboration de plans d'actions

---

❖ **Formations et restitution**

- Visite terrain
- Formation des agents municipaux
- Restitution des diagnostics et plans d'action
- Restitution collective

Décembre/janvier 2021

Les modalités de manifestation d'intérêt :

- Remplir le bulletin de réponse,
- Fournir une lettre d'intention, détaillant votre démarche, vos engagements et vos motivations,
- Apporter à votre dossier l'ensemble des éléments permettant de décrire l'organisation de votre service espaces verts (organigramme, planning, fiches de poste, ...),
- Apporter à votre dossier tous les éléments permettant une bonne compréhension des axes de développement choisis et des problématiques rencontrées (plans, photos, éléments de volumétrie...),
- Transmettre votre candidature à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération avant le 27 août 2021 avant 12h, par courrier ou par mail.